

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT**, à 19h00, en téléconférence et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents** :

M. Claude Bourque (19h20)	M. Luc Adam (19h02)
Mme Sonia Rivard	Mme Francine Lehouiller
M. Réjean Breton (19h05)	M. Serge Marquis

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén. / Sec.-très. et madame Nancy Brousseau, sec. Très. adjointe sont aussi présentes.

2- **Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 3 et 17 mars 2020
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R20-04-56

L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Luc Adam se joint à la réunion.

**03 mars 2020**

R20-04-57

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **trois mars deux mille vingt**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

**17 mars 2020**

R20-04-58

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **dix-sept mars deux mille vingt**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

Monsieur Réjean Breton se joint à la réunion.

Le 7 avril 2020

4- **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Un suivi sur les différents points est fait.

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Aucun citoyen.

6- **CORRESPONDANCES**

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

7- **DÉPENSES**

**COMPTES À PAYER**

<b>Fournisseurs</b>	<b>Explications</b>	<b>Montant</b>
Hydro-Québec	Aqueduc	-68.41
Hamster/Buro Concept	Fournitures bureau - Pompiers	25.27
Formules Municipales	Constats d'infraction SPCA	55.47
CSPQ	Fourniture de bureau	101.35
Quincaillerie Palmarolle	Fournitures d'entretien	122.54
Société canadienne des postes	Média poste	120.90
Canadian Tire – La Sarre	Fournitures – Pompiers	10.21
ACSIQ	Cotisation annuelle	310.43
René Bélanger	Déneigement des cours	1 671.25
Johanne Shink	Frais de poste	11.26
Beaudry & Lapointe	Inspection – véhicules pompiers	325.24
Techni-Lab S.G.B. Abitibi	Tests d'eau	627.77
CIA Informatique	Soutien technique	56.34
Ent. Elec. Roland Richard	Travaux électriques – Aqueduc	1 433.74
M. Roy Électrique	Fournitures – Pompiers	111.07
Les Entreprises J.L.R.	Cueillette - mars 2020	2 525.45
SEMKB	Entretien ménager	336.31
Galarneau Ent. Général Inc.	Démolition – Bâtiment – Aqueduc	21 512.40
Dicom Express	Frais de Dicom	28.46
Ville de Macamic	Serv. Tech. – Janvier 4 589.94	9 050.28
	Serv. Tech. – Février : 4 460.34	
Groupe CCL	Fournitures de bureau	533.75
Aspirateurs pompes La Sarre	Produits – pompiers : 345.14	572.10
	Produits d'entretien : 226.96	
Réalisation Abitibi	Réparation – Chauffage – église	186.61
Servitech Trudel	Rapport au MAMH (bilan)	1 293.47
Rock Carbonneau	Fournitures – Réparation ponceau	50.00
Serge Marquis	Frais de déplacements	30.00
Ministre des finances	DAS – Mars 2020	1 918.89
Receveur Général du Canada	DAS – Mars 2020	722.88
Fiducie Desjardins	REER – Mars 2020	254.00
	<b>TOTAL</b>	<b>43 929.03</b>

**SALAIRES**

Johanne Shink	4 450.12	Nancy Brousseau	1 899.00
Réjean Breton	181.48	Sonia Rivard	181.48
Claude Bourque	181.48	Henri Bourque	549.61
Serge Marquis	181.48	Francine Lehouiller	181.48
Luc Adam	181.48	Chantal Gaumond	210.64
		<b>TOTAL</b>	<b>8 198.25 \$</b>

**COMPTES PAYÉS**

<b>#Chèque</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
C2000068	Transp. Public adapté	Cot. Annuelle 1/3 vers.	949.66
C2000069	SPCA Abitibi-Ouest	Cotisation annuelle	916.67
C2000070	Vitro Plus	Réparation – Pare-brise	523.14
C2000071	Hamster/Buro Concept	Fournitures – pompiers	32.38
C2000072	Quinc. Palmarolle	Fournitures d'entretien	105.52

Le 7 avril 2020

C2000073	Soc. Dan. Des postes	Média postes	87.44
C2000074	Johanne Shink	Frais de poste	13.11
C2000075	René Bélanger	Déneigement des cours	1 662.50
C2000076	Johanne Shink	Frais de poste	10.58
C2000077	Station du coin Enr.	Essence - pompiers	158.52
C2000078	Centre du camping	Réparation – souffleuse	191.95
C2000079	CIA Informatique	Services techniques	112.68
C2000080	Médial Conseil SST	Cot. Janv. À Juin 2020	291.12
C2000081	Fiducie Desjardins	REER - Février 2020	254.00
C2000082	Alarme La-Sar	Contrat de service	201.21
C2000083	Not. Carreau & Gingras	Frais notariés	1 581.71
C2000084	Ville de Macamic	Produits - Aqueduc	112.85
C2000085	Ministre des Finances	Publicité – Rte 393	344.00
C2000086	Caisse Desjardins	Bureau municipal	15 000.00
C2000087	La Gallithèque	Subvention - 50%	1 400.00
C2000088	Norfil Inc.	Fournitures – aqueduc	50.55
C2000089	Jean-Guy Roy Ent.	Déneigement – 3e vers.	37 450.58
		<b>TOTAL</b>	<b>61 450.17</b>

### **COMPTES PAYÉS – ACCÈS D**

<b>#Chèque</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
M2000035	Hydro-Québec	Aqueduc	1 726.38
M2000036	Hydro-Québec	Garage, Pompiers	486.79
M2000037	Johanne Shink	Séance - février 2020	60.00
M2000038	Nancy Brousseau	Séance - février 2020	60.00
M2000039	Henri Bourque	Séance - février 2020	60.00
M2000040	Serge Marquis	Séance - février 2020	60.00
M2000041	Sonia Rivard	Séance - février 2020	60.00
M2000042	Réjean Breton	Séance - février 2020	60.00
M2000043	Francine Lehouiller	Séance - février 2020	60.00
M2000044	Luc Adam	Séance - février 2020	30.00
M2000045	Claude Bourque	Séance - février 2020	60.00
M2000046	SAAQ	Immatriculations	2 942.83
M2000047	Télébec Mobility	Cellulaire - Pompiers	32.95
M2000048	Hydro-Québec	CLSC, Biblio, etc.	488.57
M2000049	Hydro-Québec	Centre communautaire	1 850.59
M2000050	Télébec	Corporation municipale	777.32
M2000051	Télébec	Aqueduc	100.48
M2000052	CNESST	CNESST - Année 2020	48.95
M2000053	Ministre des Finances	DAS - Février 2020	1 918.89
M2000054	Receveur Général	DAS - Février 2020	722.88
M2000055	Hydro-Québec	Éclairage public	166.96
M2000056	Hydro-Québec	Garage, Pompiers	486.79
M2000057	Télébec Mobility	Cellulaire - Pompiers	32.95
M2000058	Johanne Shink	Séance - mars 2020	60.00
M2000059	Nancy Brousseau	Séance - mars 2020	30.00
M2000060	Henri Bourque	Séance - mars 2020	60.00
M2000061	Serge Marquis	Séance - mars 2020	60.00
M2000062	Sonia Rivard	Séance - mars 2020	60.00
M2000063	Réjean Breton	Séance - mars 2020	30.00
M2000064	Francine Lehouiller	Séance - mars 2020	60.00
M2000065	Luc Adam	Séance - mars 2020	60.00
M2000066	Claude Bourque	Séance - mars 2020	60.00
M2000067	Hydro-Québec	CLSC, Biblio, etc.	488.57
M2000068	Télébec	Aqueduc	100.48
M2000069	Télébec	Corporation municipale	783.16
M2000070	Hydro-Québec	Centre municipal	834.06
M2000071	ADMQ	Cotisation annuelle	548.43
		<b>TOTAL</b>	<b>15 528.03</b>

Le 7 avril 2020

R20-04-59 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la Dir. Gén. / Sec.-très. a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan .....

Adopté.

#### 8- **RÉSOLUTIONS DIVERSES**

Monsieur Claude Bourque se joint à la réunion.

##### **Formation – Inspecteur municipal**

R20-04-60 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil autorise l'inspecteur municipal à suivre la formation sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui aura lieu les 23 et 24 septembre prochain à Vald'Or au coût de 570.17\$ excluant les taxes pour les membres et de 851\$ excluant les taxes pour les non-membres. Les frais de formation, les frais de repas et les frais de déplacements seront partagés entre les municipalités faisant parties de l'entente.

Adopté.

##### **Renouvellement de l'entente – Inspecteur municipal**

R20-04-61 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte de signer une entente avec les municipalités de Rapide-Danseur, Roquemaure, Clerval, Palmarolle et Poularies en ce qui a trait aux dépenses de formation de l'inspecteur municipal. Cette entente sera effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour une période d'un an et renouvelable à chaque année à moins que l'une ou l'autre des parties nous signifie son désistement au moins 30 jours avant la date du renouvellement de l'entente.

Adopté.

##### **HECLA-QUÉBEC – Projet – Comité des Loisirs**

R20-04-62 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil autorise le dépôt du projet tel que présenté par le comité des Loisirs dans le cadre programme Hecla-Québec. Étant le seul organisme qui a signifié son intérêt, la municipalité de Gallichan accepte que l'on verse le montant de 1 000\$ intégralement au comité des Loisirs si le projet est retenu par l'organisation.

Adopté.

Le 7 avril 2020

**Transport collectif en région**

R20-04-63

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte d'appuyer les démarches réalisées par le transport collectif en région dans le but d'assurer un service de transport régional, interurbain et en particulier dans les communautés rurales.

Adopté.

**Programme d'aide à la voirie locale**

R20-04-64

Attendu que la municipalité de Gallichan a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter ;

Attendu que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

Attendu que le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

Attendu que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

Attendu que la municipalité de Gallichan s'engage à rembourser sans délais le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Attendu que la municipalité de Gallichan s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

Le 7 avril 2020

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Gallichan a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux;
- Offre de services (de gré à gré);
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil de la municipalité de Gallichan confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté.

**PAARM - Enveloppe discrétionnaire – Députée Mme Suzanne Blais**

R20-04-65

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise monsieur Henri Bourque, maire à faire le dépôt d'une demande d'aide financière à la députée madame Suzanne Blais dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2020 concernant des travaux pour le rang 10 & 1.

Adopté.

**Voirie – Abat-poussière**

R20-04-66

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte la soumission de RM Entreprises pour 100 000 Litres de calcium liquide au montant de 41 300.\$ (excluant les taxes) parmi les deux soumissions reçues considérant que celui-ci est le plus bas soumissionnaire conforme.

Adopté.

**Bois de chauffage – M. Raoul Lambert**

R20-04-67

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise monsieur Raoul Lambert à faire 20 cordes de bois de chauffage sur le lot 23, rang 1 (lot 5 520 718), canton Palmarolle à raison de 8\$/corde.

Adopté.

Le 7 avril 2020

- MADA + Question de la Famille et des Aînés**  
R20-04-68 Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil municipal autorise mesdames Lise Morin-Larouche, Thérèse Thouin, Maxime Adam, Josée Corriveau et Annick Pigeon à faire partis du comité MADA ainsi que de la question de la Famille et des Aînés.
- Adopté.
- Télébec – Renouvellement du contrat Centrex**  
R20-04-69 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat Centrex pour une période d'un an avec Télébec venant à échéance le 16 mai 2020.
- Adopté.
- Comité d'embellissement – Demande de subvention**  
R20-04-70 Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, le conseil municipal de Gallichan autorise le versement de 3000\$ au comité d'embellissement, ce qui représente 50% du montant prévu au budget pour l'année 2020.
- Adopté.
- Règlement – Code d'éthique et de déontologie – Élus Municipaux**  
R20-04-71 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, la municipalité de Gallichan accepte le règlement #243 pour la mise à jour du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en fonction des exigences du Ministère des affaires municipales et de l'habitation.
- Adopté.
- Ratifications des décisions prises à la suite de l'état d'urgence sanitaire du coronavirus COVID-19**  
R20-04-72
- |             |   |
|-------------|---|
| Considérant | le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; |
| Considérant | le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pur une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;           |
| Considérant | l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre      |

Le 7 avril 2020

part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que le bureau est fermé à la population, que le personnel demeure en poste et que des mesures d'hygiène ont été mises en place dans le but de limiter la propagation du COVID-19;

Considérant qu' il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence.

QUE, le conseil municipal accepte les décisions prises en fonction de l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020.

Adopté.

**COVID-19 – Mesures d'allègements – Taux d'intérêt et pénalités**

R20-04-73

Considérant que le règlement #208 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Gallichan est fixé à 13% par année ;

Considérant que le règlement #208 prévoit une pénalité applicable de 0.5% du principal impayé par mois de retard complet jusqu'à concurrence de 5% par année qui est ajoutée au montant des taxes impayées;

Considérant que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement;

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 avec les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité de Gallichan désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt et de pénalités applicable à toute créance qui lui est due;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le taux d'intérêt et de pénalités applicable à toute somme due à la Municipalité de Gallichan qui demeure impayée en date du 30 mars 2020 est établie à 0 % par année;

Le 7 avril 2020

QUE, ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet 2020.

Adopté.

#### **Demande d'un citoyen – Taxes municipales**

Un citoyen demande s'il serait possible de se faire rembourser une partie du montant qu'il a déboursé pour le paiement intégral de son compte de taxes considérant qu'il a perdu son emploi dû aux circonstances du coronavirus COVID-19. Considérant que plusieurs personnes se retrouvent dans cette situation et que différents programmes sont offerts pour aider les personnes dans le besoin, après discussion, nous lui recommandons de faire appel aux différents organismes en place où il pourra recevoir le soutien nécessaire.

### **9- RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Club motoneige Abitibi-Ouest**

Monsieur Serge Marquis mentionne que la saison de motoneige est terminée.

#### **Voirie**

Monsieur Serge Marquis nous fait un compte-rendu de ses observations quant aux différents besoins pour les travaux de voirie qui seront à prévoir pour le début de la saison sur l'ensemble des chemins de la Municipalité. Il a communiqué avec le propriétaire de l'entreprises et discuté avec lui des résultats attendus lors de l'entretien de nos chemins.

#### **Loisirs**

Madame Sonia Rivard mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion pour le comité des Loisirs considérant les circonstances du COVID-19.

#### **Club nautique**

Monsieur Réjean Breton nous mentionne qu'il n'y a rien de spécial pour le club nautique.

#### **Société d'histoire et d'archéologie**

Monsieur Luc Adam mentionne qu'il n'y a rien de spécial pour le comité de la Société d'histoire et d'archéologie.

#### **Aqueduc**

Monsieur Claude Bourque informe les membres du conseil que les tests d'eau sont conformes.

#### **Bibliothèque**

Madame Francine Lehouiller nous informe que les activités de la bibliothèque sont en suspend dû aux circonstances du COVID-19.

#### **Différents dossiers**

Monsieur Henri Bourque, maire nous fait un compte-rendu des différents dossiers de la Municipalité au cours du dernier mois.

### **10- AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion.

Le 7 avril 2020

**11- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu mardi le 05 mai 2020 à 19h00.

**12- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est ajouté.

**13- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**14- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R20-04-74

La séance est levée à 20h05 sur une proposition de monsieur Réjean Breton appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Dir. Gén. / Sec.-très.